

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° n 724 nommant des assesseurs au conseil d'arbitrage delà Côte française des Somalis et dépendances

n 724

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
2 juillet 1949

Numéro JO  
n° 7 du 31/07/1949

Date du numéro  
31 juillet 1949

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

**Vu:** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 22 mai 1936 organisant le travail en Côte française des Somalis, rendre applicable par arrêté n° 160 du 6 février 1947

**Vu** l'arrêté n° 72\$S du 27 juin 1947 nommant les assesseurs au conseil d'arbitrage pour une période de deux ans

**Vu** l'arrêté n° G91 du 25 juin 1949 nommant MM. Ahmed Ali Badon membre titulaire de conseil d'arbitrage

Sur la proposition de M, l'administrateur commandant de cercle à Djibouti (lettre n° 1049 du 17 Juin 1949) et de M. le président de la Chambre de commerce; Après avis de M. le procureur de la République, chef du service judiciaire

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. — Sont nommés assesseurs au conseil d'arbitrage de la Côte française des Somalis a) Comme titulaires : MM. Maniette et Ahmed Ali Badon; b) Comme suppléants : MM. Bats Mohamed Adeta.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

*pour le gouverneur et par le délégué le secrétaire général*

**CHAMBOREDON**